

www.e-rara.ch

Novveavté Dv Papisme, Opposée À L'Antiqvité Dv Vray Christianisme

Du Moulin, Pierre

A Geneve, M. DC. XXXIII

Zentralbibliothek Zürich

Shelf Mark: RRe 65

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-49498>

[Chapitres I.-X.].

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelnformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]



PREMIER LIVRE
DE LA RESPONSE
AV CARDINAL
DV PERRON:

*AVQUEL EST TRAITÉ DE L'EGLISE,
& de ses marques, & de l'autorité de l'Escriture
saincte, & des Traditions.*

CHAPITRE I.

De la nature de la question de l'Eglise.



IGNORANCE & peruersité de l'homme se rend nuisibles les choses les plus salutaires. Il tourne les aides en empeschemens, & les adressés à salut en occasion d'achoppement. Ceste controuerse de l'Eglise en est vn exemple. Car ce mot d'Eglise est vn mot qui emporte vniou & assemblage de volontés aussi bien que de corps. Cependant c'est auourd'hui ce qui diuise le plus les esprits. Vn lien de concorde est deuenu vne pomme de discorde.

L'orgueil & l'ambition en sont cause. Car sous le titre d'Eglise on bastit vne Monarchie terrienne en ce monde. Dont est aduenu que ce mot a perdu sa signification. Car par l'Eglise laquelle on dit estre iuge souueraine des doutes de la foy, de l'autorité de laquelle on fait dependre l'autorité de l'Escriture saincte, on n'entend pas l'assemblée des fideles, mais quelque peu de Prelats qui taillent & roignent, & gouernent à leur volonté.

Le pis est qu'on se sert de ce mot d'Eglise comme d'vn espouuantail pour estonner les simples, & afferuir leurs consciences, & les arrester entierement à l'autorité de certaines personnes, afin de les destourner de s'enquerir des saintes Escritures, qui seules nous peuent rendre sages à salut. Et comme ainsi soit qu'il y ait plusieurs Eglises contraires, il y en a vne entre autres dont les conducteurs se vantent de ne pouuoit errer, afin qu'on se repose entierement sur eux touchant la doctrine & la voye de salut.

Le mauuais ordre qu'on suit à traiter ceste question contribue grandement à ce mal. Car on fait marcher la premiere vne question qui deuroit estre la derniere. Veu qu'on pose cela pour fondement & premier principe, qu'il faut croire l'Eglise auant que d'enseigner ce que l'Eglise doit croire. On veut que le peuple suiue ses conducteurs, sans s'enquerir s'ils tiennent le droit chemin, & enseignent la vraye doctrine. Comment veut-on qu'un homme se rende à l'assemblée des fideles, sans sçauoir que c'est que estre fidele? Et comment cognoistra-on que c'est que fidele, sans cognoistre la doctrine de foy? Comment entre plusieurs Eglises contendantes, cognoistray-ie la vraye & la pure, si on me cache les reigles de verité & pureté, en m'empeschant de lire l'Escriture sainte, de laquelle seule se peuvent tirer ces reigles? Les hommes prudens veulent cognoistre auant que de choisir, il n'y a que le point du salut qui est le plus important de tous, auquel on choisit l'Eglise, auant que cognoistre les choses qui la font estre la vraye Eglise.

On dit pour raison que c'est chose trop longue que d'examiner toutes les questions par l'Escriture: pourtant auourd'hui on reduit toutes les controuerses à la question de l'Eglise: car (disent-ils) celui qui est asseuré qu'il est en la vraye Eglise, est asseuré quant & quant qu'il a la vraye foi & doctrine. Mais ils trouuent de la longueur où il n'y en a point. Car la foi du fidele se contente de peu d'articles, esquels consiste la substance de la pieté: lesquels sont couchez en l'Escriture en termes si clairs qu'ils n'ont besoin d'interpretation. Et quand mesme le travail seroit long, si est-ce qu'il ne faut pas en chose si importante, que la difficulté soit cause de negligence. Moins encore faut-il pour euitter vn chemin long en prendre vn impossible & qui n'a point de bout. Car puis qu'on ne peut cognoistre quelle est l'assemblée des vrais fideles que par la cognoissance de la vraye foi; quiconque sans sçauoir quelle est la vraye foi, choisit vne Eglise pour s'y renger, tire son salut au hazard. Et quand mesme il rencontreroit la vraye Eglise, il n'en seroit pas meilleur Chrestien. Car il deuroit sa religion à la coustume, ou à sa naissance, ou à quelque accident, sans auoir aucune vraye pieté ou cognoissance de Dieu. Il eust esté d'autre religion s'il fust né en vn autre pays, ou s'il eust rencontré d'autres conducteurs de son auuglement. En vain aussi commence-on les controuerses de la religion par l'Eglise, afin d'abreger les matieres: veu que ce chemin-la est mille fois plus long. Car la seule question de l'Eglise, comme on la traite auourd'hui, est vne mer sans fonds & sans riué, & toute la Theologie est courte en comparaison. Car entre les marques de la vraye Eglise, on met la succession des chaires en mesme doctrine depuis Iesus Christ iusques à nous. Ce qui oblige à sçauoir les histoires de l'Eglise par tout le monde depuis seize cens ans, & à rechercher ce que chascun Euesque qui a esté assis en ceste chaire depuis seize cens ans a creu sur chascun point de Theologie. Là se trouuent des chaires contraires, & souuent les histoires manquent. On conteste sur l'exposition d'un passage d'un Pere, autant ou plus que sur le sens d'un passage de l'Escriture: & au bout ce Pere n'est pas Dieu, & est suiet à faillir, & nos aduersaires condamnent chascun Pere en plusieurs choses. Et le peuple n'y peut rien cognoistre, veu que ce sont liures Grecs & Latins, de longueur

infinie & dont il n'a nulle cognoissance.

Vrai est que celui qui est asseuré qu'il est en la vraye Eglise est asseuré qu'il a la vraye foi & doctrine: pour le moins quant au fondement, & aux poincts essentiels de la religion. Mais ie nie qu'il cognoisse la vraye doctrine, pource qu'il sçait qu'il est en la vraye Eglise. Ains au contraire ie dis qu'il sçait qu'il est en la vraye Eglise, pource qu'il sçait que l'Eglise où il est a la vraye doctrine, & est en la communion de celles qui la croyent & obseruent.

Or combien ceste procedure a gasté la Theologie, appert parce que de là est aduenü qu'au lieu de traiter par la parole de Dieu de la nature de Dieu, & de la corruption de l'homme, & du rapport de la loy avec l'Euangile, & de la redemption par Iesus Christ, & de la iustification par la foi, & de l'exercice des bonnes ceuures, & de l'adoration d'vn seul Dieu, & de la vocation salutaire du fidele, esquels poincts consiste la vraye Theologie, nous sommes tirés par nos aduersaires à disputer de la succession des chaires, & des prerogatiues du siege Romain: Et si l'Eglise est pardessus l'Ecriture; c'est à dire, si les hommes sont pardessus Dieu: Et si le Pape ne peut errer: Et des contestations des autres Patriarches contre l'Euesque Romain: Et des appels de l'Eglise d'Afrique: Et des villes suburbicaires: Et si le Concile de Sardique est vniuersel, & de mille telles choses inutiles à salut. Dont ne se faut esbahir si l'Atheïsme se multiplie, veu qu'auourd'hui la religion Chrestienne consiste en disputes desquelles le peuple ne reçoit aucune instruction, ni les consciences aucune consolation. Et que parmi vn amas infini d'allegations de passages humains, à peine Dieu trouue-il place, & sa parole est fort rarement alleguee. Et qui plus est, tellement alleguee, que son autorité est mise au dessous de l'Eglise. Car (dit-on) c'est l'Eglise qui fait que l'Ecriture a force de Loy, & qui lui donne autorité, & l'Eglise Romaine est iuge infallible du sens de l'Ecriture, voire mesme du sens des passages qui parlent du deuoir de l'Eglise & qui sont employés pour establir l'autorité de l'Eglise Romaine. Par ce moyen l'Eglise Romaine est deuenue iuge en sa propre cause, & est iuge infallible du sens des Loix auxquelles elle est suiuite.

Les Apostres ne faisoient pas ainsi. Car on void au liure des Actes, qu'ils instruisoyent le peuple en la doctrine de l'Euangile, & alleguoyent les escrits des Prophetes, sans le renvoyer à l'Eglise, ni à l'autorité d'aucune chaire, qui eust vne souueraine autorité.

Nous entrerons sous la faueur & assistance de nostre Dieu en ceste matiere, que la malice des hommes a tant embrouillée & remplie d'espines. Et selon les occasions examinerons les raisons & obiections de Monsieur le Cardinal du Perron. Ne suiuan pas tousiours l'ordre de ses chapitres, mais l'ordre des matieres, pour euiter confusion, & de peur d'estre contraints de repeter apres lui cinquante fois vne mesme chose. Car pour grossir son liure, il rebat & inculque plusieurs fois mesmes choses: lesquelles pour estre souuent repetees n'en sont pas plus veritables.

CHAPITRE II.

Du mot d'Eglise, & de ſes diuerſes ſignifications.

Auant que parler de la nature de l'Eglise, il eſt neceſſaire de deſvelopper l'ambiguité du mot, & monſtrer en combien de fortes ce mot ſe prend en l'Eſcriture. Car nos aduerſaires ſe cachent dans ces eſpines, & ſe iouent de l'ambiguité de ce mot à leur volonté, meſlans & confondans ce que l'Eſcriture ſaincte diſtingue.

Je laiſſe là les ſignifications plus eſloignées: comme quand en l'Eſcriture vne ſociété de meichans eſt appellee Eglise, c'eſt à dire aſſemblée. Comme au 19. des Actes v. 32. où vne foule de Payens criant, *Grande eſt la Diane des Ephéſiens*, eſt appellee Eglise. Et au Pleaume 26. v. 5. où il y a ſelon la verſion vulgaire, *Le hay l'Eglise des malins*. Item ceſte façon de parler impropre quand les temples ſont appellés Eglises. Item la couſtume d'entendre par l'Eglise ſeulement le clergé, comme ſi le peuple n'eſtoit pas de l'Eglise. C'eſt en ce ſens qu'on parle *des libertés de l'Eglise*, c'eſt à dire des priuileges du clergé: & qu'on dit que *l'Eglise* marche deuant la nobleſſe & le tiers eſtat. Item ceſte maniere de parler extravaigante par laquelle on entend par l'Eglise le Pape ſeul: comme fait le Pape Innocent III. lequel ſattribue la cognoiſſance d'un différent entre Philippe Auguſte Roy de France, & Jehan Roy d'Angleterre, pource qu'il eſt eſcrit, *Di le à l'Eglise*: Et le Cardinal Bellarmin au 2. liure des Conciles chap. 19. *Le Pape le doit dire à l'Eglise, c'eſt à dire à ſoi meſme*. Ainſi en ce temps les commandemens du Pape ſont appellés commandemens de l'Eglise. Item ceſte façon de parler profane du Ieſuite Salmeron, *qui dit, qu'une troupe de chiens peut eſtre appellee Eglise.

Cap. Nonit. Extra de Iudiciis.

* Salmeron Tomo 13. tertia parte in Epist. Pauli Diſp. 2. pag. 172. congregatio canum vel auium Ecclesia ali. quo modo dici poteſt.

1 Je me reſtreindrai donc aux ſignifications du mot d'Eglise qui ſeruent à nos controuerſes.

En l'Eſcriture ſaincte le mot d'Eglise ſe prend quelquefois pour l'aſſemblée vniuerſelle viſible de tous ceux qui ſont profeſſion d'eſtre Chreſtiens & de croire en Jeſus Chriſt. C'eſt ceſte Eglise que ſainct Paul appelle *la colonne & appuy de verité*, 1. Timothee 3. Pource que ſon deuoir eſt de ſouſtenir & appuyer la verité contre l'erreur, & eſt eſtablie pour cela. De ceſte meſme Eglise parle le meſme Apoſtre en la 2. à Timothee chap. 2. v. 20. diſant, *qu'en vne grande maiſon, il y a non ſeulement des vaiſſes aux d'or & d'argent, mais auſſi de bois & de terre*. C'eſt ceſte aire en laquelle le bon grain eſt meſlé avec de la paille, Matthieu 3. 12. Car ceſte Eglise la eſt compoſee de bons & de mauuais, & les pieces & ſociétés particulières dont ceſte Eglise vniuerſelle eſt compoſee ne ſont pas eſgales en pureté.

2 Quelquesfois auſſi ce mot d'Eglise ſe donne aux aſſemblées particulières, qui ſont parties de l'Eglise vniuerſelle viſible, & dont l'Eglise vniuerſelle eſt compoſee. Telles eſtoyent du temps des Apoſtres les Eglises de Corinthe, de Rome, de Philippes; & les ſept Eglises auſquelles l'Eſprit de Dieu parle au 2. & 3. de l'Apocalypſe. Chacune de ces Eglises particulières eſt auſſi pour ſon regard colonne & appuy de verité. Car chaque Eglise particulière eſt obligée à la deſenſe de la verité.

3. Quel-

3. Quelquesfois aussi par le mot d'Eglise les seuls Pasteurs & conducteurs de l'Eglise sont entendus : comme quand le Seigneur veut qu'en vne querelle entre deux freres, la partie offensee le die à l'Eglise : Car Jesus Christ au verset suiuant donne à ceste Eglise la puissance de lier & delier: *Matth. 18.*
Ce qui ne peut conuenir qu'aux Pasteurs de l'Eglise.

4. Quelquesfois aussi par le mot d'Eglise est entendu le peuple seul, non compris les Pasteurs. Comme quand au 20. des Actes v. 8. l'Apostre commande aux Pasteurs de paistre l'Eglise. Et le mesme Apostre 1. Timothee 3. v. 4. & 5. veut que l'Euesque conduise honnestement sa maison, ayant les enfans suiets en toute reuerence. Car (dit-il) *si quelqu'un ne peut conduire sa propre maison, comment pourra-t-il gouverner l'Eglise de Dieu?*

5. Mais outre ces quatre sortes de significations du mot d'Eglise, l'Ecriture sainte prend ce mot en vne plus haute & plus sainte signification. Car par l'Eglise elle entend souuent toute l'assemblee des vrais fideles & esleus que Dieu a predestinés à salut. C'est ceste Eglise-la que saint Paul Ephesiens 1. v. 23. appelle le corps de Jesus Christ. C'est elle qui est appelée l'Espouse de Christ & la Jerusalem de Dieu. C'est elle que l'Apostre saint Pierre en sa 1. Epistre chapitre 2. v. 9. appelle *la generation esleue*. Et pource que l'Ecriture dit, que les esleus sont escrits au liure de vie, & que leurs noms sont escrits au ciel, l'Apostre aux Hebreux chapitre 12. v. 23. l'appelle *l'assemblee & Eglise des premiers nés qui sont escrits au ciel.* *Luc 10.*

De ces esleus les vns sont desia glorifiés, les autres sont en ce monde meslés parmi les meschans : les autres ne sont point encore appelés & conuertis à la foi. Mesmes y en a plusieurs qui ne sont encore nés, & sont seulement enroullés au conseil de Dieu pour combattre en leur temps, & emporter la victoire. Dont appert qu'il y a de la difference entre l'Eglise des esleus, & l'Eglise triomphante, car l'Eglise triomphante n'est qu'une partie de l'Eglise des esleus.

Hors de ceste Eglise il n'y a point de salut. C'est ceste Eglise que nous disons estre inuisible. Non seulement pource que les Saints glorifiés sont hors de nostre veüe : & que ceux qui ne sont encore nés qui appartiennent à l'election de Dieu ne peuvent estre veus : mais aussi pource qu'en core que les esleus qui viuent en terre, soyent hommes visibles, si est ce qu'il n'est pas visible qu'ils soyent esleus. Car l'election ne se discerne point à l'œil : seulement on la presume charitablement par la profession de foi, & par les bonnes œures. Toutesfois l'Eglise des esleus sera visible au iour du iugement.

C'est de ceste Eglise dont est principalement parlé au Symbole, où il est dit, *Je croy l'Eglise vniuerselle.* Car on croit les choses qu'on ne void point, comme dit l'Apostre aux Hebreux chap. 11. *La foy est vne demonstration des choses qu'on ne void point.* Et 2. Cor. 5. v. 7. *Nous cheminons par foy, & non par veüe.* Pourtant incontinent apres ces mots, *Je croy l'Eglise vniuerselle,* est mie en ceste Eglise la communion des Saints, afin d'en exclure les profanes & hypocrites. Et en suite, à ceste mesme Eglise est attribuee la remission des pechez, & la vie eternelle, qui sont graces qui n'appartiennent qu'aux esleus & vrais fideles.

Outre ces quatre diuerses significations du mot d'Eglise, les Anciens do-

cteurs ont accoustumé d'entendre par l'Eglise, que souuent ils appellent Catholique, toute la société des Eglises Chrestiennes, Orthodoxes & saines en la foi, vnies ensemble de communion: & opposent ceste Eglise aux sociétés heretiques & schismatiques. Nos aduersaires prennent le mot d'Eglise en ce sens, & l'appellent la vraye Eglise, & l'Eglise Catholique Romaine. Le Cardinal du Perron la definit ainsi au 8. chapitre: *Que c'est la société de ceux que Dieu a appellés à salut par la profession de la vraye foy, sincere administration des Sacremens, & adherence aux Pasteurs legitimes.* Salmeron Jesuite au 13. Tome pag. 172. definit ainsi l'Eglise: *afçauoir que l'Eglise est l'assemblée des appellés, par la foy & par la participation des Sacremens, & par là à la grace & beatitude.* Laquelle acception du mot d'Eglise nous ne voulons reietter, & l'employons souuent en ce liure, pour nous accommoder au langage des aduersaires. Car nous ne disputons pas volontiers des mots. Toutefois elle a ceste incommodité qu'elle s'esloigne du stile de l'Escriture sainte, & prend le mot d'Eglise autrement qu'il n'est pris en la parole de Dieu.

pag. 36.

De tout ce que dessus appert qu'y ayant plusieurs sortes d'Eglises, différentes de nature, il est impossible de les definir toutes d'une mesme definition: & que iniustement le Cardinal du Perron nous calomnie au 8. & au 69. chapitre du premier liure, disant, que tantost nous restreignons l'Eglise aux seuls predestinés, tantost nous l'estendons à toute la multitude de ceux qui font profession d'estre Chrestiens, la faisans tantost visible, tantost inuisible comme l'anneau de Gyges. Ce seroit voirement vne bestise de donner à vne mesme Eglise diuerses definitions mal accordantes, mais puis que ce sont diuerses sortes d'Eglises différentes de nature, il est impossible de les definir d'une mesme definition. Nous ne disons pas qu'une mesme Eglise soit tantost visible, tantost inuisible. Ains nous disons que l'Eglise des esleus ne se discerne pas à l'œil, & n'est, ni ne sera iamais visible auant le iour du iugement: mais que l'Eglise vraye & Orthodoxe, qui est en terre, est tousiours visible à ceux qui en sont. Car quant à ceux de dehors, comme Turcs, Juifs & Payens, nous sommes d'accord qu'elle leur est inuisible, comme nous verrons ci apres. Car encores qu'ils voyent vne société d'hommes, si est-ce qu'ils ne voyent pas que ceste société est la vraye Eglise.

pag. 34. & 35.

Cela soit dit touchant le mot d'Eglise, & sa diuerse signification. Duquel mot le sieur du Perron au 1. chapitre, dit que *Iesus Christ est le premier qui a affecté & consacré le mot d'Eglise à signifier vne société de religion.* Car il dit qu'auant Iesus Christ le mot d'Eglise signi-uoit seulement vne assemblée ciuile, c'est à dire des Comices ou Estats generaux. Mais que Iesus a le premier pris le mot d'Eglise en vn sens religieux. C'est vn grand pas de clerc qu'il fait dès l'entree de son liure, d'auoir estimé que Iesus Christ se soit iamais serui de ce mot d'Eglise. Car ce mot d'Eglise est Grec. Or Iesus Christ parloit entre les Juifs seulement en langue Judaïque: le mot *Kahal* qui en Hebreu signifie *assemblée*, se prend souuent en vn sens religieux. Comme au 2. des Chroniques, chap. 1. v. 3. Au 8. du Leuitique 2. 3. & 4. 1. Rois chap. 8. v. 14. & souuent ailleurs.

pag. 2.

CHAPITRE III.

Qu'il y a vne Eglise d'esleus ou predestinés.

LA parole de Dieu est si expresse là dessus, qu'il est malaisé d'en douter, laquelle souuent attribue à l'Eglise choses qui ne peuuent conuenir aux reprobués & hypocrites qui sont dans l'Eglise visible. Elle est appelée le corps de Christ. Or au corps de Christ qui est la vie, il n'y a point de membres morts. Et nul ne peut estre du corps de Christ, qui est des membres du diable. Que si quelque fois l'Eglise visible est appelée le corps de Christ, c'est en consideration des esleus & vrais fideles qui font partie de ceste Eglise, auxquels seuls l'esprit de Dieu a esgard, en appellant ceste Eglise le corps de Christ.

S. Pierre 1. Epistre chapitre 2. appelle les fideles *la generation esleüe* : & l'Apotre aux Hebreux chapitre 12. *l'Eglise & assemblee des premiers nés qui sont escripts cieux*: ce qui ne peut conuenir aux reprobués. Adioustez à cela que ceste Eglise est appelée en l'Ecriture, *l'espouse de Christ*. Or les profanes & mechans Chrestiens ne sont point l'espouse de Christ, ni partie d'icelle. Car si à cause de la plus saine partie, l'Eglise de Christ est appelée vne espouse chaste & sans tache, par mesme raison à cause de la partie infecte & desloyale, qui ordinairement est la plus grande, elle pourroit estre appelée adultere & impudique.

Nostre Seigneur Jesus au 12. chap. de S. Luc v. 32. appelle son Eglise le petit troupeau, auquel il a pleu au Pere de donner le royaume: ce qui ne peut conuenir qu'aux esleus & vrais fideles.

L'Apotre aux Hebreux chap. 3. v. 6. appelle l'Eglise la maison Dieu: puis adiouste, que *nous sommes la maison de Dieu, si nous retenons ferme iusqu'à la fin, l'assurance & la gloire de l'esperance*. Declarant que ceux-là seuls sont de la maison de Dieu qui perseverent iusqu'à la fin.

Au 10. de S. Jehan l'Eglise de Jesus Christ est comparee à vne bergerie, & les fideles sont appellés les brebis. Si on met en ceste Eglise multitude de loups & de boucs en plus grand nombre què les brebis, ce n'est plus vne bergerie.

L'Apotre S. Jehan 1. Epistre chap. 2. v. 19. parlant des hypocrites, qui se reuolent de l'Eglise: *ils sont sortis d'entre nous, mais ils n'estoient pas d'entre nous*. Comme s'il disoit, *ils sont sortis de l'Eglise visible, en quittant la profession exterieure, mais ils n'estoient pas de l'Eglise des esleus*. Et là mesme: *S'ils eussent esté d'entre nous, ils fussent demeurés avec nous*.

Les Anciens recognoissent cela. Origene sur le 16. de S. Matthieu, dit que toute *ame qui n'est pas sainte, n'est point l'Eglise, ni partie de l'Eglise que Christ edifie sur la pierre*.

Basile au chapitre du iugement de Dieu, qui est entre ses Ascetiques: *Ceux entre lesquels se trouuent dissensions, & querelles, & enuie, ce seroit vne grande temerité de les appeller membres de Christ*. Hierosme dit le meime sur le 5. chapitre aux Ephesiens.

Augustin au 3. liure de la doctrine Chrestienne chapitre 32. † *Ce n'est pas*

* παρ οὗ εἰς
 ἡσαῖα εἶπεν
 ὁ ἰησοῦς
 εἰσεται πολ-
 λὴς ποταμὸς
 αὐτῶν καὶ
 κελῶ τῶν
 ὀνομάζον.
 † Non enim
 vera Domini
 corpus est quod
 cum illo non
 erit in eternū.

Il vrayement le corps de Chriſt qui ne ſera point avec luy eternellement. Et au liure

* Quicumque de ipſo capite à ſcripturis ſanctis diſſent: ut, etiam ſi in omnibus locis inueniantur in quibus Eccleſia designata eſt, nō ſunt in Eccleſia.

* Nunquam à diabolo Eccleſia ſeducetur predeſtinata, & electa ante mundi conſtitutionem.

† Malos non pertinere ad Eccleſiam Dei, quamuis intus videantur ex hoc apertiſſime apparet.

* Iam in corpore Chriſti non ſunt quod eſt Eccleſia, quoniam non poſteſt Chriſtus habere membra damnata.

† Eccleſia tota hic accipienda eſt non ſolum ex parte qua peregrinatur in terris, verum etiam ex illa qua in cœlis.

* De toto mundo electa eſt Eccleſia, & mortificata à terrena vita.

* Eccleſiam dupliciter poſſe dici & eam que non habet maculam & rugam, & eam que in Chriſti nomine abſque plenis perfectionibus virtutibus congregatur.

Salmeron Tomo 13. Diſp. 1. ex Epist. Pauli p. 173.

† Eccleſia duplex potiffimū ſunt partes, quarum altera Triumphant, altera militans vocatur, &c. Iam in Eccleſia militante duo ſunt hominum genera bonorum & improborum.

de l'vnité de l'Egliſe chapitre 4. * Tous ceux qui diſſentent d'avec l'Eſcriture touchant le chef, encore qu'ils ſe trouuent par tout où on monſtre l'Egliſe, ne ſont pas en l'Egliſe. Et au 20. liure de la Cité de Dieu au 8. chapitre: * *Lamais l'Egliſe predeſtinée & eleuée deuant la creation du monde ne pourra eſtre ſeduite par le diable. Il ne ſe peut rien dire de plus expreſ. Et au 9. chapitre du liure de l'vnité de l'Egliſe, il ſouſtient que ceux-là ne ſont point de l'Egliſe qui ne poſſederont point le royaume des cieux. Et au 6. liure du Baptême, chapitre 3. † Il appert euidentement que les meſchans n'appartiennent point à l'Egliſe de Dieu, encore qu'ils ſemblent eſtre dedans. Et au 2. liure contre Creſconius chapitre 21. * Ils ne ſont point du corps de Chriſt qui eſt l'Egliſe, pour ce que Ieſus Chriſt ne peut auoir des membres damnés. Pourtant au 56. chapitre du Manuel à Laurent, † il compoſe l'Egliſe dont eſt parlé au Symbole de deux parties, dont l'vne eſt pelerine en terre, & l'autre eſt au ciel.*

Ne ſe peut dire que S. Auguſtin ſe ſoit retracté au 2. des retractations chapitre 18. comme dit le Cardinal du Perron chapitre 9. Car là il ſeſclaircit ſeulement, & declare que quand en ſes liures du Baptême, il a parlé de l'Egliſe ſans tache & ſans ride, cela ne doit eſtre pris comme ſi l'Egliſe eſtoit telle dès maintenant, mais comme eſtant preparee pour eſtre telle quand elle apparoiſtra auſſi glorieuſe. Ce qui eſt tres veritable & qui n'empêche point que l'Egliſe ſans tache & ſans ride ne ſoit l'Egliſe des eſleus: mais Auguſtin remet ceſte perfection au temps de la glorification. Mais en combien d'endroits compoſe-il l'Egliſe, des fideles qui ſont en terre, & de ceux qui ſont deſia recueillis au ciel? A cela eſt employé tout l'œuure de la Cité de Dieu: car en ceſte cité de Dieu qui eſt l'Egliſe, il comprend auſſi les ſainctes de Paradis. Et ſur le Pleaume 59. * *L'Egliſe eſt eſleuée de tout le monde, & mortifiée de la vie terrienne. Il fait donc vne Eglise d'eſleus.*

S. Hieroſime ſur le premier chapitre aux Galates dit * qu'il y a deux fortes d'Egliſe, l'vne ſans tache & ſans ride, qui eſt l'Egliſe des ſainctes glorifiés; l'autre qui n'eſt encore paruenue à ſa perfection.

Surquoy nos aduerſaires ſe trouuent fort empeschés, & ne ſçauent où ils en ſont. Car quand l'Apoſtre aux Ephéſiens chap. 5. parle de l'Egliſe ſans tache & ſans ride, laquelle eſt l'Eſpouſe de Chriſt, ils veulent que par ceſte Eglise ſoit entendue la Romaine. Mais le Jeſuite Salmeron n'a point fait de difficulté d'y contredire. Car par l'Eglise ſans tache & ſans ride, il entend l'Eglise des ſainctes glorifiés. Reconnoiſſant par là vne autre eſpouſe de Chriſt que l'Eglise Romaine, & vne Eglise plus pure & plus parfaite.

Le Catechiſme du Concile de Trente en l'expoſition de l'article du Symbole, le croy l'Eglise &c. dit que † *l'Eglise a deux parties principalement, l'vne Triumphant & l'autre militante compoſée de bons & de meſchans. Tellement qu'il fait les meſchans eſtre d'vne meſme Eglise que les ſainctes de Paradis: Ayant mieux aimé ioindre choſes ſi contraires en vn corps, que d'en faire deux Eglises à part, de peur qu'on ne reconnoiſſe que l'Eſcriture parle d'vne autre Eglise que de la Romaine.*

CHAPITRE IV.

Raisons des aduersaires contre l'Eglise des esleus.

Contre cela nos aduersaires s'esmeuent. Car pour hausser la dignité de l'Eglise Romaine, ils la reuestent de titres que l'Ecriture donne à l'Eglise des esleus, & l'appellent l'Espouse & le corps de Christ, & celle hors laquelle il n'y a point de salut, & la vierge sans tache & sans macule. Combien qu'eux-mesmes se plaignent souuent des corruptions de l'Eglise Romaine. Au contraire ils denigrent l'Eglise des esleus, comme vne chimere inuisible que nous auons forges: & ne recognoissent autre Eglise que ce corps Hierarchique de l'Eglise Romaine, mesprisans l'authorité de saint Bernard au sermon 78. sur les Cantiques, où il dit par plusieurs fois que les esleus sont l'Eglise & l'Espouse dont est parlé au Cantique. Le titre du Sermon est tel: ** Que l'Espouse, c'est à dire l'Eglise des esleus, est predestinee de Dieu deuant les siecles. Qui plus est ils s'opposent au Pape Gregoire I. qu'ils surnomment le Grand, lequel parle souuent de l'Eglise des esleus, notamment sur le septieme Pseaume Penitentiel, où il dit que * l'Eglise des esleus est assemblee des nations. Et sur le cinquieme, au chap. 6. il dit que † l'Eglise cōposée des saints qui demeurent à iamais, ne sera iamais surmontée par les persecutions. Ce qu'il prouue par les paroles du Seigneur que les portes d'enfer ne preuaudront point contre elle. Ce Pape tant renommé n'a pas cteu qu'en ce passage Iesus Christ parlait de l'Eglise Romaine, car elle n'est pas composée de Saints qui demeurent à iamais, veu mesmes que nos aduersaires confessent qu'il y a des Papes damnés. Bernard au 6. Sermon sur le Pseaume *Qui habitat*, apres l'estre plaint des corruptions de l'Eglise Romaine, iusqu'à dire, *qu'il ne reste plus sinon que le fils de perdition soit reuelé, adiouste † Cet assaut sera tresgrief, mais celuy qui est la verité en deliurera aussi l'Eglise des esleus.* Hincmar au liure de 55. chapitres, chap. 35. ** l'Eglise de tous les esleus qui est escripte au ciel.**

Quoy plus le dernier Concile de Latran en la dixiesme Session met, par la bouche del' Archeuesque de Patrace, vne Eglise d'esleus, ** Afin (dit-il) qu'il establist en luy, vne Eglise sainte, mere de tous les esleus.*

Mais nos aduersaires estans depuis peu deuenus plus rusés reiettent tout cela, & reiettant l'Eglise des esleus, ne recognoissent autre Eglise que la Romaine. Car ils ont bien recogneu que s'il y a vne Eglise d'esleus, le Pape n'en peut estre le chef, veu qu'ils disent eux-mesmes qu'il y a plusieurs Papes damnés. Et n'ont peu se promettre de persuader que le Pape soit chef des Saints glorifiés: & que Noé, Moysé, Abraham soyent de l'Eglise Romaine: quoy que le dernier Concile de Latran Session 9. & 10. die que le Pape a toute puissance au ciel & en la terre.

Afin donc de prouuer qu'il n'y a point d'Eglise d'esleus, ils ameynent plusieurs passages de l'Ecriture, qui enseignent qu'en l'Eglise il y a des bons & des mauuais, & comparent l'Eglise à vne aire, ou le bon grain est meslé avec la paille: & à vne grande maison où il y a des vaisseaux à honneur & à deshonneur: & à vne rets qui amasse du bon & du mauuais poisson: Item des passages qui parlent d'vne Eglise yisible: cuidans par là monstrier qu'il n'y a

* Quod spōsa, id est Ecclesia electorum, praedestinata est à Deo ante secula.

* Electorum Ecclesia de genitibus congregata.

† Sanctam Ecclesiam de sanctis in aeternum permanentem constructam, nullis huius vitae persecutionibus superandam ipse super quem edificata est euidenter ostendit, cum ait. Portae inferorum non praeualebunt aduersus eam.

† Hic planè grauius erit incurtus, sed ab hoc quoque Ecclesiam electorum veritas liberabit.

* Sanctam omnium electorum Ecclesiam conscriptam in cordibus.

* Ut in illo constitueret vnam sanctam Ecclesiam electorum omnium in aeternum.

point d'Eglise inuisible : avec aussi bonne grace que si ie prouois qu'il n'y a point d'animal raisonnable, pource qu'il y en a des irraisonnables. A mesme fin ils entassent force passages des Peres. C'est là le suiet du chapitre 9. du liure du Cardinal du Perron.

Mais en vain il se traouille à prouuer ce que nous accordons. Car nous reconnoissons vne Eglise visible, où les bons sont meslés parmi les mauuais. Et c'est de celle-la dont parle l'Escripture és passages qu'ils alleguent. Mais cela n'empesche point que Dieu n'ait vn nombre d'esleus, & que le nom d'Eglise ne leur soit donné en l'Escripture.

CHAPITRE V.

Raisons de M. le Cardinal du Perron contre l'Eglise des esleus, deduites au IX. chapitre de son liure.

LE neuuesime chapitre du liure du sieur Cardinal est employé à combattre l'Eglise des esleus : & monstret qu'il n'y en a point. Là il bande tous ses nerfs, & son grand esprit fait vn effort extraordinaire. C'est pourquoy nous l'examinerons de plus pres.

Sa premiere raison est telle.

I. Le mot d'Eglise est deriué d'un verbe qui signifie appeler, & non predestiner. Par là il pense prouuer qu'il n'y a point d'Eglise d'esleus, pource que l'etymologie de ce mot d'Eglise ne signifie point predestiner.

Ceste raison est fondee sur vne faulxe maxime, à sçauoir que tout ce qui conuient à quelque chose doit estre exprimé par l'etymologie du mot. Si ie disois que le Pape peut errer en la foy, pource que l'etymologie du mot Pape ne signifie point certitude ni infaillibilité en la doctrine, il n'y a personne qui ne iugeast que ie parlerois sans raison.

II. Sa seconde raison est tellement embarassée, qu'il n'y a moyen d'y respondre sans la desuelopper, & la mettre en forme: l'argument est tel:

Toute société doit auoir communion de parties entr'elles.

L'Eglise est vne société.

Donc l'Eglise doit auoir vne communion de parties entr'elles.

Cet argument est veritable. Mais sur ceste conclusion il bastit vn autre argument qui n'est pas de mesme.

L'Eglise doit auoir vne communion entre ses parties.

Or les predestinés n'ont nulle communion entr'eux.

Donc les predestinés ne sont point l'Eglise.

De cet argument la deuxiesime proposition est manifestement faulxe: Car les esleus ou predestinés ont plusieurs choses communes. Ils ont vn mesme Pere qui les a adoptés: Ils ont vn mesme frere aisné, asç. Jhesus Christ. Ils sont conduits & sanctifiés par vn mesme Esprit. Ils ont vn mesme droict au royaume des cieus. S. Augustin est bien esloigné de ceste opinion: car il tient que mesmes les Anges sont de l'Eglise.

Contre cela le sieur Cardinal dit, que la predestination, entant que predestination, ne met rien en la personne des predestinés.

August. Enchirid. c. 11. Hæ ergo quæ in sanctis Angelis & virtutibus Dei est Ecclesia.

De

De vrai ce mot *predestiner* n'emporte pas clairement ceste communion, mais il ne senfuit pas que ceste communion ne soit, encore que le mot ne l'exprime pas. Ainsi ie pourray dire que les fideles ne sont pas heureux, pource que le mot de fidele n'exprime pas la felicité. Et neantmoins quand ce mot de *predestiné* sera bien entendu, on trouuera qu'il emporte ceste communion, & met plusieurs choses communes és *predestinés*: car quand on dit qu'il y a des *esleus*, ou *predestinés*, on entend qu'ils sont *predestinés* à salut, & aux moyens d'y paruenir. Ces moyens sont l'esprit de regeneration, la foy, l'adoption en *Jesus Christ*: puis donc qu'ils sont *predestinés* à cela, ils ont tous cela de commun entr'eux par la *predestination*.

Pour appuyer ceste proposition si fausse, il en ameine vne autre pire, & qui priue les fideles de leur principale consolation.

Il dit que quand *S. Paul* en la 2. *Timothee* chap. 2. dit que Dieu cognoist ceux qui sont siens, & les a marqués de son cachet, cela se doit entendre que Dieu a marqué les *predestinés* en soi, & non en eux.

Il dit que Dieu a marqué les *esleus* de son cachet, non point en eux, mais en soi-mesme: comme si ie disois qu'un berger a marqué ses brebis de sa marque, non point en elles, mais en soi-mesme: tellement que c'est le berger qui est marqué, & non les brebis. Ceste theologie est vn peu extrauagante. Aussi est-elle contraire à l'Escriture, laquelle nous enseigne que Dieu marque en eux-mesmes ceux qui lui appartiennent. Car *S. Paul* nous dit aux *Ephes.* chapitre 1. v. 13. que ceste marque ou ce seau est l'Esprit de la promesse, qu'il appelle souuent ailleurs l'Esprit d'adoption. Ayans creu vous auez esté scellés du S. Esprit de la promesse. Et au chap. 4. v. 30. Ne contristez point le S. Esprit, par lequel vous auez esté scellés pour le jour de la redemption. Le S.

Esprit donc estant le seau & la marque dont Dieu scelle ses enfans, peut-on dire que Dieu se marque soi-mesme de son esprit? Ains il met cet Esprit és cœurs de ses enfans: comme dit le mesme Apostre aux *Galates* chap. 4. v. 6. Pource que vous estes enfans, il a enuoyé l'Esprit de son fils en vos cœurs. Au chapitre 9. d'*Ezechiel* v. 4. Et au 7. de l'*Apocalypse* Dieu marque les *esleus* au front. Cela n'est-ce pas les marquer en eux-mesmes? Le mesme Apostre parlant de cet Esprit d'adoption dont Dieu marque les enfans au 8. chapitre aux *Romains* v. 15. dit que cet Esprit crie en eux, & rend témoignage à leurs esprits qu'ils sont enfans de Dieu: ce témoignage donc est en eux-mesmes, & n'est pas vne designation mentale en Dieu, comme parle le sieur Cardinal. Toutesfois en cela son ingénuité est louable: car par là il confesse qu'il ne sent point ceste marque en soi-mesme, & qu'il n'a point le seau interieur de son election. Mais il ne deuoit iuger d'autrui par soi-mesme. Il ne deuoit mesurer par le mauuais estat de sa conscience, la conscience de l'Apostre qui parle par experience.

La troisieme raison du sieur Cardinal, fort embarassée & entortillée de III. paroles, reuiet à ceci.

L'Eglise est le corps de Christ, par analogie a vn corps organique.

Or il est de l'essence d'un corps organique d'auoir diuers organes & offices.

Ces offices & organes sont en l'Eglise, non par la predestination, mais par la vocation externe & visible.

De ces trois propositions il ne tire aucune conclusion. Aussi est-il im-

possible d'en rien tirer. Car il n'y a ni suite ni liaison. J'estime qu'il a voalú argumenter ainsi:

Tout corps a des organes & diuers offices.

Or entre les estens il n'y a point de tels organes & offices.

Donc les estens ne sont point vn corps ni vne Eglise.

La premiere proposition n'est pas toujours vraye. Car il y a plusieurs corps sans organes: comme les cieux, le soleil, la lune, la terre, & la mer. Ceste maxime peut estre bonne pour vn corps naturel animé. Item pour vn corps ciuil, comme vne Republique. Mais quand il est question d'une sojeré spirituelle, ceste maxime n'est pas necessaire.

La seconde proposition aussi est faulse par le iugement de l'Eglise Romaine, qui met entre les saints des charges differentes, donnant à la vierge Marie la charge de Roine des cieux, établissant vn saint sur vn pays, vn autre sur les troupeaux, vn autre sur les accouchées, & les appellant Aduocats & Mediateurs d'intercession.

Et quant aux esleus qui sont en terre, les Apostres estoient esleus lors qu'ils estoient au monde, & neantmoins estoient organes pour amener les hommes au salut, auquel ils estoient predestinés. Vrai est que la charge d'Apostre ni de Pasteur ne vient point de la predestination à salut, ains de la vocation externe: mais qui empesche que Dieu n'employe la vocation externe pour seruir à l'execution de son conseil, touchant l'electionernelle? N'importe d'où procede que les Apostres sont organes seruans au corps spirituel de l'Eglise des esleus, pourueu qu'il conste qu'ils le sont.

IV. Il adiouste vne quatriesme raison:

S. Paul dit que Dieu a temperé l'honneur des membres, afin qu'il n'y ait point de schisme au corps.

Or les predestinés ne sont pas susceptibles de schisme, entant que predestinés, mais entant qu'appelés.

Donc ce n'est pas la predestination, mais la vocation qui constitue le corps de l'Eglise.

Voilà vn monstre de syllogisme, qui n'a ni pieds, ni teste, ni luite, & autant de termes que de mots.

En voici vn tout semblable, basti à l'imitation de cestui-ci.

S. Paul dit que tout homme est menteur.

Or les predestinés ne sont pas susceptibles de mensonge, entant que predestinés, mais entant qu'hommes.

Donc ce n'est pas la predestination, mais l'humanité qui constitue le corps de l'homme.

En cela il n'y a vne seule goutte ni apparence de raison. Joint que la conclusion qu'il fait ne fait rien contre nous, pourueu qu'elle soit entendue de l'Eglise visible, car aussi elle seule est capable de schisme.

V. La cinquieme raison ne vaut pas mieux.

L'Eglise est nostre mere, Gal. 4. 26.

Or l'Eglise ne nous engendre pas par la predestination, mais par la vocation.

Donc c'est la vocation, & non la predestination, qui constitue l'Eglise en estat d'Eglise & de mere des fideles.

Voilà certes des pitoyables Syllogismes, où il n'y a ni forme, ni sens commun. Et quand mesme l'argument seroit bien fait, si est-ce que la conclusion ne fait rien contre nous. Car nous scauons bien qu'il faut qu'une Eglise

se Orthodoxe, visible, en laquelle l'Euangile soit purement annoncé, nous engendre à Dieu, & qu'elle soit nostre mere. Et accordons que l'Apostre en ce lieu du 4. chapitre aux Galates, ne parle point des esleus, mais de l'Eglise dressée visiblement par la predication de l'Euangile, & affranchie des ceremonies de la loy.

Vient en suite vne autre raison de mesme:

On cognoist sa mere deuant que cognoistre son pere.

Or la certitude d'estre enfans de l'Eglise ne peut seruir de moyen pour nous faire cognoistre que nous sommes enfans de Dieu.

Donc la definition de l'Eglise doit consister en la vocation, & non en la predestination.

Jamais homme n'argumentera d'un biais si extrauagant. Par tels arguments on pourroit prouuer aussi bien que deux fois deux sont sept. Au reste en tout cela il combat son ombre, nous faisant dire qu'en la predestination consiste la definition de l'Eglise. Ce qui n'est nullement. Car quant à l'Eglise visible, nous scauons que la predestination n'entre nullement en sa definition. Et quant à l'Eglise inuisible qui n'est composee que de vrais fideles, & enfans de Dieu, en voici la definition. Assauoir que c'est l'assemblee des fideles que Dieu a adoptés en Iesus Christ, pour les sauuer.

La predestination n'est ni la matiere ni la forme de ceste Eglise-là, mais c'est la cause efficiente pourquoy ceux-ci plustost que ceux là appartiennent à ceste Eglise.

Il adiouste pour septiesme raison, que Iesus Christ qui a esté le parrain de ceste société, ni ses Apostres n'ont iamais employé ce nom d'Eglise que pour designer vne société visible.

Ce que nous nions, & auons prouué le contraire, au troisieme chapitre. Quand nos aduerfaires, par l'Eglise entendent le Pape seul, comme nous auons monsté, ils ne prennent pas ce mot d'Eglise pour vne société visible.

Le premier passage que le Cardinal allegue fait contre lui: Car quand Iesus Christ dit, *Sur ceste pierre i'edifieray mon Eglise*, il est certain qu'il parle de l'Eglise des esleus, comme le Pape Gregoire I. nous a dit cy dessus. Les mots suiuaus le monstrent ouuertement: *Et les portes d'enfer ne preuaudront point contre icelle*. Cela seroit faux s'il parloit d'une Eglise dont vne grande partie va en enfer. Et certes depuis les Apostres iusques à ce temps, les portes d'enfer, c'est à dire la puissance du Diable, a souuent preualu, & preuaut encore sur l'Eglise visible: ayant souuent aboli plusieurs Eglises par la violence des persecutions: & ayant cortompu plusieurs parties de l'Eglise par les heresies & par l'idolatrie & par les vices. Car encore que Satan n'ait iamais entierement aboli l'Eglise visible, si est-ce que c'est preualoir contre vn estat, que de lui enleuer vne grande partie de son pays. C'est preualoir contre vn homme que de le chasser, lui mutiler vne partie de son corps, lui infecter plusieurs membres de peste & de contagion. *Il est baillé à la beste de faire la guerre aux saints & les vaincre*: Apocalypse 13. v. 16. Or vaincre quelqu'un, c'est preualoir contre lui. Mais quant à l'Eglise des esleus, pas vn seul de ceste Eglise ne peut perir. Nul ne les arrachera de la main du fils de Dieu.

En vain le sieur Cardinal fait parade du mot *edifier*, *i'edifieray*, (dit-il) *tes-*

moigne que c'est d'une Eglise constituée, non par la predestination qui est établie de toute éternité, mais par la vocation extérieure, terrienne & temporelle qu'il parle.

Je respons qu'encore que la predestination des élus soit éternelle, si est-ce que Dieu les appelle en temps & par succession. Mesme il y a des predestinés qui ne sont pas encore nés. Tellement que c'est à bon droit que Jesus Christ dit, *j'edifieray, au futur.* La predestination est établie de toute éternité, mais non les predestinés.

Il adiouste que ce mot de *clefs* signifie l'autorité du ministère, ce qui est vrai. Mais Dieu se sert de ce ministère pour assembler les élus: ceste raison donc n'est à propos.

En suite il allegue plusieurs passages qui parlent de l'Eglise visible. Ce que nul ne lui nie. Si ie dis que l'Ecriture parle des bestes, s'enfuit-il qu'il n'y ait point d'hommes? Si l'Ecriture parle d'une Eglise visible, s'enfuit-il qu'il n'y en ait point d'invisible? En vain donc il emplit pres de deux pages de tels passages.

Reste le passage du 12. chap. aux Hebreux, auquel l'Apostre parle ainsi: *Vous estes venus à l'assemblée & Eglise des premiers nés qui sont écrits és cieux.* Quelle peut estre ceste Eglise, sinon des élus & predestinés, desquels l'Ecriture dit si souuent, que leurs noms sont écrits és cieux, & qu'ils sont écrits au liure de vie? Luc 10. 20. *Esoiïssiez-vous de ce que vos noms sont écrits és cieux.* Et Apoc. 20. v. 15. *Quiconque ne fut trouué écrit au liure de vie fut ietté en l'estang de feu.*

Monsieur le Cardinal respond que l'Apostre parle de l'Eglise triomphante. Le lecteur remarquera ceci. Car ledit Cardinal nous a dit ci dessus, que ce mot d'Eglise signifie vn corps visible, & appelé par la vocation externe. Et maintenant il reconnoist que l'Apostre parle d'une Eglise triomphante, qui est invisible. Item il a dit que l'Eglise est vn corps organique, & maintenant, oubliant ce qu'il a dit, il reconnoist vne Eglise glorieuse, où ces organes ne sont point: Bref il desfait tout ce qu'il a fait.

Toutesfois voyons si l'Apostre parle ici de l'Eglise triomphante. Je soutien que cela est impossible. Car l'Apostre escriuant aux Hebreux leur dit, *qu'ils estoient venus à l'Eglise des premiers nés qui sont écrits au ciel.* Or ils n'estoient encore venus à l'Eglise triomphante, veu qu'ils estoient encore en terre.

Que si par ceux qui sont écrits és cieux, faut seulement entendre les saints glorifiés, il faudra dire que nostre Seigneur Jesus aura parlé contre verité, quand il a dit à ses Apostres Luc 10. *que leurs noms estoient écrits au ciel:* car ils n'estoient point encore glorifiés.

A cela ne contredit point ce que dit l'Apostre au mesme lieu, *Vous estes venus à la Jerusalem celeste.* Car la Jerusalem celeste comprend toute la société des élus, à laquelle quiconque est ioint, est ioint tant à ceux qui sont és cieux, qu'à ceux qui sont en terre.

CHAPITRE VI.

*Si les sociétés des heretiques & schismatiques, ou Chrestiens,
idolâtres doivent estre appellees
Eglises.*

RESPONSE AV CARDINAL.

ON dispute si les sociétés des Chrestiens idolâtres, ou heretiques, ou schismatiques, doivent estre appellees *Eglises*: & si quand par heresies ou schismes l'Eglise se diuise en pieces, chaque piece peut ou doit garder le nom d'Eglise. A cela est employé le 57. chap. du premier liure du Cardinal du Perron. Quant à moi i'estime ceste question inutile, pource que ce n'est qu'une dispute touchant le mot. Nous auons assez de vrays controuerfes sans en forger des imaginaires. A prendre le mot d'Eglise au sens que le prennent nos aduersaires, pour toute la société des vrais fideles iointe de communion, il est certain que les sociétés des heretiques separees de ce corps, ne sont point de l'Eglise. Mais si par l'Eglise nous entendons tout le corps de ceux qui font profession d'estre Chrestiens, il ne faut point douter que les sociétés heretiques ne soient Eglises, & parties de ceste Eglise vniuerselle. Et me semble que nos aduersaires receuans le baptesme de ceux qu'ils appellent heretiques, les recognoissent estre Eglises Chrestiennes: car les Sacremens de l'Eglise Chrestienne ne se trouuent point hors l'Eglise Chrestienne. Ainsi les dix lignees d'Israël sont souuent appellees par les prophetes * *le peuple de Dieu*, à cause de la circoncision qu'ils gardoient, & qu'ils estoient de la posterité de Jacob. M. du Perron chapitre 61. parle d'*heretiques Chrestiens*: Or il n'y a point de Chrestiens hors l'Eglise Chrestienne. L'Apostre S. Paul escrit à l'Eglise des Galates, & l'appelle *Eglise*, chapitre 1. v. 1. encore qu'elle errast en vn point important à la foi, retenant la circoncision, & estimant ne cessaire l'obseruation des ceremonies de la Loi. Car que c'estoit vn vice du corps de l'Eglise, & non seulement de quelques particuliers, appert parce que l'Apostre parle au corps de l'Eglise sans distinction, chap. 1. v. 6. & chap. 3. v. 1. & chap. 5. v. 7. & 9. Le Cardinal du Perron encore qu'il nie que ce fust l'opinion de toute l'Eglise, neantmoins recognoist que S. Paul redargue ceste doctrine, comme si tous les Galates l'auoyent embrassée. Ainsi l'Esprit de Dieu escrit à l'Eglise de Laodicee, Apocalypse 3. laquelle neantmoins il appelle poure & auéglé, & nue. Ainsi vn homme malade de peste ne laisse d'estre vn vrai homme. Car comme la santé n'est pas la forme ni de l'essence de l'homme, ainsi la pureté en la foi n'est de l'essence de l'Eglise vniuerselle visible. Son essence, ou forme essentielle consiste en l'assemblage en vn corps, sous la profession du Christianisme.

CHAPITRE VII.

• *Comment ſe doit entendre ceſte Propoſition, que hors l'Egliſe il n'y a point de ſalut.*

C'Est vne propoſition que le Cardinal du Perron inculque à tout propos, que hors l'Egliſe il n'y a point de ſalut. Et que celui n'a point Dieu pour pere qui n'a point l'Egliſe pour mere. Il importe de ſçauoir comment & iuſques où ceſte propoſition eſt veritable.

Je dis donc que ſi par ce mot d'Egliſe on entend l'Egliſe ou aſſemblee des eſleus ou predeſtinés à ſalut, il eſt clair & hors de difficulté que hors l'Egliſe ainſi entendue, il n'y a point de ſalut. Car quiconque n'eſt point eſleu eſt neceſſairement reſproué.

Que ſi par l'Egliſe on entend quelque Egliſe particuliere, comme la Grecque, la Romaine, l'Angloïſe, il eſt certain que hors vne telle Egliſe on peut eſtre ſauué. Pour exemple, ſi l'Egliſe Romaine eſtoit auſſi pure en la foi qu'elle eſt corrompue, ſi eſt-ce qu'un fidele pourroit eſtre ſauué en quelque autre Egliſe particuliere, qui ſeroit de pareille pureté.

Mais ſi par l'Egliſe on entend tout le corps de ceux qui font profeſſion d'eſtre Chreſtiens, ou bien tout le corps des Egliſes Orthodoxes vnies en communion, il eſt certain que hors la communion de l'Egliſe priſe en ce ſens, on peut eſtre ſauué. Car ſi quelqu'un eſtoit iniuſtement excommunié de ceſte Egliſe, & qu'il mouruſt durant ſon excommunication, il ne ſeroit pour cela exclus du ſalut. Car Dieu n'eſt pas ſuier à nos vices, ni obligé de ſ'accommoder aux paſſions iniuſtes des paſteurs manians iniuſtement les clefs, ou en abuſans par ignorance. Un tel ayant l'Egliſe pour maratre, ne laiſſera d'auoir Dieu pour pere.

Peut auſſi arriuer qu'un Payen ou Juif eſtant priſonnier, ou viuant en un pays où il n'y a point de Chreſtiens, vienne par lecture ou conference, ou par inſpiration de Dieu, à recognoiſtre la verité de la religion Chreſtienne, & ſe reſolue d'en faire profeſſion à la premiere occaſion, & ſi toſt qu'il ſera mis en liberté. Que ſi la mort le prend auant que pouuoir ſe renger à la communion de l'Egliſe, il ne faut douter qu'il ne puiſſe eſtre ſauué en croyant en Jeſus Chriſt, ſans ſ'eſtre iamais rengé à la communion de l'Egliſe. Car les paroles du Seigneur ne peuuent eſtre fauſſes, que *qui croit en Jeſus Chriſt a vie eternelle*. Jehan 6. Que ſi le brigand crucifié avec Jeſus Chriſt, & qui l'eſt conuertit en l'article de la mort, eſtoit payen, ou ſans religion, on ne peut dire qu'il ait iamais eſté de l'Egliſe viſible: cependant il a eſté ſauué.

Voici donc en quel ſens ceſte propoſition que *hors l'Egliſe viſible il n'y a point de ſalut* eſt veritable. C'eſt que celui ne peut eſtre ſauué, qui par profanité, ou par erreur au fondement de la foi, ſe ſepare de la communion de l'Egliſe vniuerſelle viſible, & qui renonce à la communion des fideles, pour viure à ſa fantaſie, & n'eſtre plus membre de l'Egliſe. De ceux-là parle S. Jude v. 19. où il appelle *moqueurs & animaux* ceux qui ſe ſeparent. Et l'Apoſtre aux Hebreux chap. 10. nous defend de *laiſſer noſtre mutuelle aſſemblee*. C'eſt en ce ſens que Cyprian au liure de l'vnié de l'Egliſe dit que *celui n'a point Dieu*

pour pere, qui n'a point l'Eglise pour mere. Car il parle des schismatiques qui par orgueil mesprisent la communion de l'Eglise Orthodoxe, & sont auteurs de dissension & rupture en l'Eglise.

Auiourd'hui ceste proposition, que hors l'Eglise il n'y a point de salut, se prend autrement. Car par là on veut dire que hors l'Eglise Romaine & hors la suiuetion du Pape nul ne peut estre sauué. Vne Eglise particuliere la plus perdue de toutes, condamne toutes les autres à perdition eternelle.

A ceste question appartient, si les heretiques & schismatiques peuuent estre sauuez. On appelle heretiques ceux qui se sont separez de l'Eglise Orthodoxe pour quelque erreur en la foi. On appelle schismatiques & non heretiques ceux qui se separent de l'Eglise Orthodoxe, pour causes qui ne concernent point la foi. Comme les Donatistes firent schisme d'avec l'Eglise Orthodoxe d'Afrique, pour l'ordination de Cecilian Euesque de Carthage, pource qu'ils pretendoient qu'il auoit esté establi Euesque par des Euesques qui auoyent liuré aux persecuteurs les S. Escritures. Mais Satan, de peur que le schisme ne se reioignist, adiousta incontinent quelque different en la doctrine, ayant meu la querelle touchant la rebaptisation des heretiques.

Or en ceste question il vaut mieux moins dire que trop. Car l'homme craignant Dieu s'abstiendra de iuger temerairement du salut d'autrui : se souuenant de la sentence de Jesus Christ, *ne iugez point de peur que vous ne soyez iugés*. Matt. 7.1. Et pesera les causes de la separation, & distinguera les personnes. Car il y a des erreurs en choses legeres & non fondamentales en la religion, sur lesquelles peut auenir separation par l'orgueil & opiniastrété de quelques Pasteurs, mesme des Orthodoxes. Comme l'erreur des Quartodecimains, qui celebroyent la Pasque precisément le quatorziesme iour de la Lune de Mars: pour laquelle cause Victor Euesque de Rome se separa de leur communion. Je dis qu'en core que l'erreur fust de leur costé, si est-ce que le schisme venoit du costé de Victor, & qu'il estoit plus coupable qu'eux: Et que prononcer qu'un poire peuple qui n'est pas cause du schisme, est à cause d'un tel erreur damné eternellement, c'est y aller un peu viste, & iuger bien hardiment du salut d'autrui. Car il est certain que telles separations arriuent ordinairement par l'ambition des pasteurs qui meinent le peuple: lequel gemit sous ce ioug, & desire la concorde, estant marri de la separation. Mesme il peut auenir que les deux Eglises qui se separent de la communion mutuelle soient toutes deux en faute. Peut aussi aduenir que la partie qui a la verité de son costé est cause du schisme par la rudesse, ou ambition, ou faute de charité de ceux qui la gouuernent. Tout ainsi que quand deux freres s'entrequerellent, ils ne laissent d'estre freres: aussi est-il bien possible que deux Eglises discordâtes ne laissent d'estre membres de mesme corps, au iugement de Dieu, lequel ne s'accommode pas à nos violences. Mais les hommes enclins à presumer de leur iustice, & peu charitables enuers leurs freres, destinent aux enfers & prononcent excommuniés, heretiques, & schismatiques tous ceux qui ne communient avec eux: au lieu de tascher à reioindre la rupture par douceur, en supportant les foibles. Je voudrois donc mettre grande differéce entre les auteurs du schisme, qui sont flambeaux de Satan & cause de rupture, d'avec le simple peuple, qui ne peut re-

ſiſter à l'autorité des Paſteurs de l'Egliſe dans laquelle il eſt né & nourri, & qui a l'eſprit porté à la concorde.

Je voudrois auſſi qu'on ne prononçaſt point heretique celui qui ignore vn article de foi, par ignorance ſimple, qu'on appelle negatiue, comme eſt celle des petis enfans, & non par ignorance qui ſarme de raiſons contre la verité. Ainſi les Apoſtres au commencement ignoroyent la reſurrection, & n'eſtoyent pas heretiques pour cela.

Je voudrois auſſi qu'un erreur ne fuſt incontinent appellé heréſie, quand c'eſt vne choſe legere & qui n'eſt pas au fondement de la foi. C'a eſté avec vn peu de rigueur que les Luciferiens ont eſté mis au roolle des heretiques, pource qu'ils ne vouloyent receuoir à l'Episcopat ceux qui auoyent eu le meſme degré entre les heretiques. Item pour la traduction de l'ame.

p. 669.

Sur tout me ſemble hardi & temeraire le iugement que fait M. du Perron au 4. chap. de la troiſieſme obſeruation; où il dit qu'il y a des poinçts deſquels ſi l'Egliſe rabbatoit vne ſeule ſyllabe, elle ceſſeroit d'eſtie la vraye Egliſe de Chriſt, & demeureroit la Synagogue de Satan. Et entre ces poinçts il met la doctrine du baptême des heretiques. Cela eſt condamner toute l'Egliſe d'Afrique du tēps d'Agrippin, & du temps de Cyprian, & l'appeller Synagogue de Satan, & enueloper S. Cyprian en meſme condamnation. Car ils ne receuoient point le baptême des heretiques, non plus que les Donatiſtes qui ſont venus depuis, & l'ont enſuiui en ce poinçt. Pour laquelle cauſe Eſtienne Eueſque de Rome a appellé Cyprian, qui valoic beaucoup mieux que lai, *faux Chriſt, & faux Apoſtre, & ouurier frauduleux*. Comme d'autrepart Cyprian en l'Epitre 74. appelle Eſtienne, *ſuperbe, ignorant, ami des heretiques, ennemi des Chreſtiens*.

*Pſeudo-Chriſtum,
& Pſeudo-Apo-
ſtolum & doloſum
operarium.
Epistoſta Firmi-
liani qua eſt
75. inter Episto-
las Cypriani 5.
21. & 22.*

M. du Perron inculque inceſſamment la neceſſité de communion avec l'Egliſe Catholique Romaine, eſtimant que hors ceſte communion il n'y a point de ſalut. Mais il a oublié de ſoudre vne difficulté: Aſcauoir ſi vne Egliſe Orthodoxe, viuante en vn autre hemisphere que le noſtre, & qui par faute de nauigation ne ſcauroit pas ſeulement qu'il y euſt vne Egliſe Romaine, doit eſtre priuee du ſalut, le deſaut ne venant point d'elle, mais de la nature du lieu, & de l'eſloignement de la ſituation.

CHAPITRE VIII.

*Si la vraye Egliſe eſt toujours expoſee en veuë.
Eſtat de la queſtion.*

ON ne diſpute pas ſi l'Egliſe des eſleus eſt viſible, car c'eſt choſe conſeſſee de tous, que les eſleus ne ſe diſcernent pas à l'œil. La queſtion eſt, ſi l'Egliſe à laquelle il faut ſe renger pour eſtre ſauué eſt toujours expoſee en veuë.

Nous ſommes d'accord auſſi que ceux qui ſont de ceſte vraye Egliſe, la voyent, & cognoiſſent que c'eſt la vraye Egliſe: Item que ceux qui n'en ſont pas, comme Payens, Juifs, heretiques, voyent bien ceſte ſocieté d'hommes, qu'on appelle l'Egliſe: mais qu'ils ne voyent pas que c'eſt la vraye Egliſe. Ce

ſont

font les paroles de Bellarmin chap. 15. du 3. liure de l'Eglise. *On void bien vne societe qui est l'Eglise: mais on ne void pas que ce soit la vraye Eglise.* Le Cardinal du Perron dit le mesme au 19. chapitre. *Aux heretiques & schismatiques l'Eglise, quelque eminente qu'elle ait esté, a tousiours esté obscure & cachée, non pour defect de sa lumiere & eminence, mais à cause de leurs ténèbres, & de leur auuglement.* p. 168.

Voila donc deux façons de voir l'Eglise : l'une est de la voir seulement en tant que c'est vne societe d'hommes : l'autre de voir que c'est la vraye Eglise. Ainsi les Juifs voyoyent bien Jesus Christ, mais ne voyoyent pas qu'il fust le Christ, le Redempteur. En la premiere sorte plusieurs Payens, Juifs, & heretiques voyent l'Eglise : mais il n'y a que ceux qui sont de l'Eglise, ou qui ont assés de cognoissance pour sy renger, qui voyent que c'est là la vraye Eglise. Jusques là nous sommes d'accord.

La question donc est si la vraye Eglise, pure & Orthodoxe est tousiours exposée à la veüe de ceux qui sont hors l'Eglise, & s'ils la peuuent voir, au moins comme vne societe d'hommes : car sans cela ils ne pourroyent sy renger.

Nos aduerfaires veulent que la vraye Eglise soit tousiours en veüe & visible à ceux de dehors. Nous au contraire tenons, que iamais l'Eglise vraye & Orthodoxe n'a esté exposée en veüe à tous les hommes du monde, y ayant tousiours eu plusieurs peuples qui n'ont iamais ouï parler de Christ, ni d'Eglise Chrestienne : Et qu'il arriue quelquesfois des temps si durs & contraires, que l'Eglise semble disparoistre, & estre dissipée ou esteinte par la persecution. J'en produirai les preuues au chapitre suiuant.

CHAPITRE IX.

Que l'Eglise à laquelle il faut se renger afin d'estre sauué n'est pas tousiours eminente & exposée à la veüe d'un chacun.

RESPONSE AV CARDINAL.

LA parole de Dieu nous en fournit plusieurs exemples. L'Eglise de Dieu estoit-elle exposée en veüe aux infideles, lors que le peuple d'Israel estoit en Egypte, seruant aux idoles d'Egypte ? Car Dieu par son Prophete Ezechiel chap. 20. lui reproche que lors que par ses Prophetes il les exhortoit à quitter les idoles d'Egypte où ils habitoyent, pas vn d'eux ne voulut obeir ni quitter ses abominations.

L'Eglise estoit-elle visible aux infideles du temps des Rois Achaz & Manassé, lors que ces Rois idolatres firent fermer le temple de Dieu, & que les idoles estoient par toutes les villes de Juda ? & que le Souuerain Sacrificateur Vrieposa vn autel à la Payenne dans le Temple, qui estoit l'unique Temple au monde consacré au vrai Dieu ?

M. du Perron chap. 88. dit pour responce que Manassé vint à resipiscence. Mais que fait cela à propos ? Ce Roy voirement s'est repenti sur la fin de

ses iours, mais les cinquante deux ans esquels il a regné, sont vn temps suffisant, pour faire vne longue interruption en la visibilité de l'Eglise. Item il dit que quand il n'y auroit eu alors aucune assemblee és Synagogues, & que tout exercice public eust esté suspendu, si est-ce que les carnages des fideles ne souffroyent point que la vraye religion fust incognue & inuisible. Ceste response est vne fuite euidente. Car il n'est pas ici question de la visibilité de la religion, laquelle peut demeurer en quelques particuliers, mais de la visibilité de l'Eglise, laquelle visibilité cesse quand il n'y a plus d'assemblees.

L'Eglise estoit-elle exposée en veüe à ceux de dehors, au temps qui nous est remarqué au 2. des Chroniques, chap. 15. *Que plusieurs iours se sont passez en en Israël sans Dieu, sans Sacrificateur enseignant, & sans Loy?* Ne se peut dire que par Israël sont entendues les dix lignees: Car il est adiousté: *Mais quand ils se sont conuertis au Seigneur, & l'ont cherché, ils l'ont trouué.* Ceste conuersion n'a iamais esté és dix lignees depuis leur reuolte.

L'Eglise estoit-elle visible du temps de Daniel, lors que le seul temple où estoit le seruice ordinaire estoit raté, & que les Juifs captifs en Babylone, horsmis Daniel & ses trois compagnons, plierent le genouil deuant l'idole dressée per Nebucadnezar? Dan. 3. v. 6. & 7.

Et quand mesmes en tous ces temps l'Eglise eust esté visible aux peuples voisins, si est-ce qu'elle n'estoit pas visible aux Chinois, Americains, Sarmates, &c. Et là dessus nos aduersaires deuroient definir iusqu'à où, & à combien de peuples ils veulent que l'Eglise ait esté visible.

Le temps auquel Jesus Christ estoit en terre, est vn exemple bien exprés. Il n'y auoit alors autre Eglise visible au monde que l'Eglise Judaïque, ni autre succession de chaires que celle des Sacrificateurs & Scribes. Neantmoins les voila bandés contre Jesus Christ, & faisans vn Concile auquel ils ordonnent que quiconque confesseroit Iesus estre le Christ, seroit mis hors de la Synagogue, c'est à dire excommunié. Jehan 9. 22. qui est la pire de toutes les doctrines. Où estoit donc lors ceste vraye Eglise tousiours visible & eminente en sa pureté? Car nos aduersaires tiennent que l'Eglise Judaïque auoit encore alors sa pleine autorité & pureté, allegans pour cet effet le 23. de S. Matthieu, où Jesus Christ commande d'obeir aux Phariens & Scribes, enseignans en la chaire de Moysé. Dire avec M. du Perron que l'Eglise Judaïque estoit alors proche de son terme, & que son bail sen alloit expiré, c'est confesser qu'au moins quelques annees se sont passées sans Eglise visible.

Pourtant le sieur Cardinal voyant bien qu'il ne pouuoit nier que l'estat de l'Eglise visible sous l'Ancien Testament n'ait esté souuent interrompu, dit qu'il ne sensuit pas, si cela est arriué à l'Eglise Judaïque, que le mesme puisse auenir à l'Eglise Chrestienne, laquelle a des grands priuileges par dessus la Judaïque. *Ne plus ne moins (dit-il) qu'il y a trois periodes de la generation de l'homme.* Le premier, pendant lequel l'homme vit seulement de la vie des plantes: le second, durant lequel il vit de la vie animale: le troisieme, sous lequel il vit d'vne vie raisonnable. Et qu'il ne sensuit pas que si sous les deux premiers estats l'ame est corruptible, que sous le troisieme elle le soit aussi. Mais il se mesprend en sa Philosophie: car il est tres-faux qu'il y ait vn
temps

temps ou periode auquel l'homme viuë seulement de la vie de la plante. Car en ce temps-là il n'est encores homme. Cela se dit de l'embryon & non de l'homme, lequel n'est iamais homme qu'il n'ait vne ame raisonnable. Mais l'Eglise est tousiours Eglise, & est vn mesme corps depuis Adam iusqu'au dernier iour. Que si l'Eglise Romaine auoit des promesses de visibilitè & duree perpetuelle aussi expressees que l'Eglise d'Israel, elle en feroit monstre avec beaucoup d'ostentation. Dieu parle ainsi au 2. des Chron. chap. 32. v. 4. *Mon nom sera en Ierusalem à iamais.* Et au 1. des Rois chap. 9. *I'ay sanctifié ceste maison pour y mettre mon nom eternellement.* Et Pseau. 132. *Sion est mon repos à perpetuité, y demeureray pource que ie l'ay eue à gré.* Et neantmoins Dieu a debouté ce peuple de son alliance, pource que ces promesses deuoient estre entendues conditionnellement, à scauoir pourueu que ce peuple adherast à Dieu, & à son seruice. Mais l'Eglise Romaine n'a point de promesses en la parole de Dieu, sur lesquelles elle puisse fonder sa perpetuité: Ni mesme l'Eglise Chrestienne en general n'a aucune promesse d'estre tousiours eminente & visible à ceux de dehors, ains l'Ecriture nous enseigne le contraire.

Au commencement de la predication des Apostres, lors qu'elle estoit enclouée en Ierusalem, elle n'estoit pas visible aux Sarmates, Espagnols, Mores, &c.

L'Eglise Chrestienne sera-elle exposée en venü au temps dont est parlé au 13. de l'Apocalypse où il est dit que *toute la terre sera auie d'admiration apres la beste?* Ou au temps que nous marque Iesus Christ, Luc 18. *cuidez-vous que quand le fils de l'homme viendra il trouue de la foy en la terre?* L'Eglise Romaine, qu'on reuest du titre d'vniuerselle, estoit elle visible aux Americains deuant les nauigations des Espagnols & Portugais? Et quand au 12. de l'Apocalypse il est dit que des aisles sont donnees à la femme, (qui est l'Eglise) afin de se sauuer au desert & y demeurer cachée pour vn temps, ceste Eglise là a elle esté alors eminente & visible aux infideles? Nos aduersaires ne disent-ils pas que l'Antechrist abolira le sacrifice continuel, c'est à dire, (comme ils entendent) la Messe? Alors donc l'Eglise Romaine ne sera plus. Car ils tiennent qu'une Eglise ne peut estre sans sacrifice. Au moins alors elle n'aura point d'estat visible, ni eminent.

Et puis que Dieu commande à son Eglise au 18. de l'Apocalypse de sortir de Babylone, ne pouuons nous pas recueillir de là que son Eglise sera pour vn temps cachée en Babylone?

Et qui doute que l'Eglise ne puisse estre tellement dissipée pour vn temps par les persecutions, que mesme elle disparoisse à quelques fideles iusqu'à ce que Dieu les rassemble?

CHAPITRE X.

Passages des Peres sur ce sujet.

Les Anciens sont pleins de passages à ce propos. Augustin qui quelquesfois, pour fauoriser la cause contre les Donatistes, veut que la

* Ecclesia non apparebit, impiis persecutoribus ultra modum sciantibus.

† Ipsa est quæ aliquando obscuratur, & tanquam obnubilatur multitudine scandalorum.

* Ecclesia adhuc in ista mortalitate carnis constituta propter ipsam mutabilitatem, luna nomine in scripturis signatur.

† Obscura videtur Ecclesia in tempore peregrinationis sue.

* Videtur sicut Luna deficere, sed non deficit. Obumbrari potest, deficere non potest.

† Sed & ubi tres, Ecclesia est, licet laici: vnusquisque enim de sua fide viuit.

† Vos parietum amor cepit, malè Ecclesiā Dei in tectis ædificiisque veneramini: Malè sub hoc, nomen pacis ingeritis. Montes mihi & lacus & carceres & voragine sunt tutiores.

vraye Eglise soit tousiours eminente en multitude & splendeur, en d'autres lieux parle tout autrement. En l'Epistre 80. à Hesychius parlant des derniers temps.

* L'Eglise alors n'apparoistra point, les impies persecuteurs exerçans leur violence outre mesure. Et en l'Epistre 45. à Vincent † L'Eglise quelquesfois s'obscurcit & est comme couuerte de nuages par la multitude des scandales. Il adiouste voirement qu'alors l'Eglise in firmisimis suis eminet, est eminente en ceux qui sont tres-

fermes en la foy. Mais la foy des particuliers monstre bien la religion, mais elle ne monstre point l'Eglise quand on ne void point d'assemblees. Là mesme parlant du temps de Constantius, il dit qu'alors les Catholiques estoient en petit nombre au prix des heretiques. * Et en l'Epistre 119. chapitre 6. l'Eglise estant encore en ceste condition muable de la chair, est à cause de ceste mutabilité signifiée par la Lune es Escritures. Et peu apres. † L'Eglise semble obscure durant sa peregrination.

Ambroise au 4. de l'Exameron chap. 2. * L'Eglise semble defaillir comme la Lune, mais elle ne defaut point. Elle peut estre obscurcie, mais elle ne peut defaillir.

Tertullian en l'exhortation à la chasteté chap. 7. † Là où il y en a trois encore qu'ils soyent laïcs, là est l'Eglise, car chacun vit de sa foy.

Hilaire au liure contre Auxentius. † L'amour des parois vous a espris. Mal à propos vous reuez l'Eglise de Dieu es toits & edifices: Mal à propos sous ceste couleur vous proposez ce nom de paix. Les montaignes, les lacs, les prisons & les baricaues sont plus assurees. Et afin qu'on ne die qu'il parle de la seule Eglise de Milan, il dit là mesme qu'en Orient c'est chose rare de trouuer vn Euesque ou vn peuple Catholique.

CHAPITRE XI.

Passages & raisons des aduersaires pour la visibilitè perpetuelle de l'Eglise.

Contre cela nos aduersaires s'esmeuent avec vn grand effort. M. du Perron au 2. chap. amene force passages.

Au second d'Esaië il est dit, Aux derniers iours la montagne du Seigneur sera en la cime de toutes les montaignes: Et toutes les collines s'aueront à elle. Mais ce passage ne promet point à l'Eglise vne visibilitè & eminence perpetuelle, & en tout temps. C'est vne prophetie qui predit qu'il y viendra vn temps auquel à la predication de l'Euangile force peuples se conuertiront. Ce qui est adueni du temps des Apostres & de leurs disciples. Cela paroist euidentement par les paroles suiuant: Car la loy sortira de Sion, & la Parole de Dieu de Ierusalem. Il parle d'un temps auquel la parole de Dieu doit estre portee de Judée & Ierusalem vers les Gentils: ce qui n'est adueni que du temps des Apostres.

Je fay mesme responce à deux autres passages qu'il amene, l'un du 60. chapitre d'Esaië: Les peuples chemineront en ta lumiere, & les Rois à la splendeur de ton Orient. L'autre est du 61. chap. Leur semence sera connue entre les peuples, & leur lignee au milieu des nations. Ces passages promettent vn temps auquel l'Eglise sera fort exaltee à la veuë des nations, mais ne parlent point de visibilitè ou splendeur perpetuelle.